



## **13937 - Peut-il remettre sa zakat à son oncle maternel endetté et l'en informer?**

---

### **question**

J'ai un épargne en banque et il est temps d'en prélever la zakat. J'ai aussi un oncle maternel endetté qui n'est pas en mesure de honorer ses dettes. Puis-je lui donner ma zakat pour lui permettre de régler ses dettes? Puis-je lui donner ma zakat sans lui préciser que l'argent provient de cette source?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Si votre oncle maternel est assez pauvre pour mériter la zakat, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous lui donniez votre zakat partiellement ou intégralement. Il n'est pas nécessaire de l'en informer, à moins que vous ne doutiez de son état. Dans ce cas, vous pouvez l'informer qu'il s'agit de la zakat afin qu'il ne la prenne pas s'il ne la mérité pas.